Vers la relocalisation des activités et des biens

5 territoires en expérimentation

Séminaire national de lancement du 14 février 2013

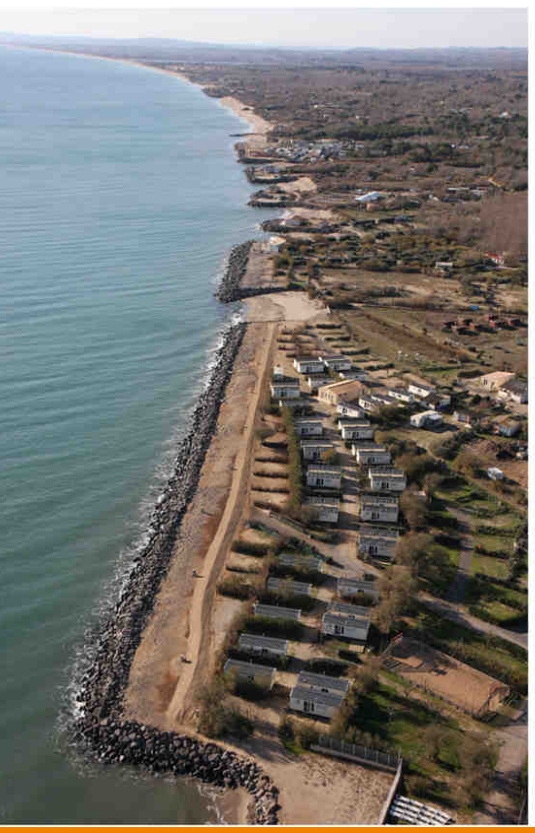

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Séminaire national de lancement du 14 février 2013

Programme

9h30 Accueil des participants

10h00 **Ouverture** par **Philippe Guillard**, Adjoint au Directeur Général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), et **Patricia Blanc**, Directrice Générale de la Prévention des Risques (DGPR)

Introduction par **Jean-Louis Léonard**, Président délégué de l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), Député honoraire et Maire de Châtelaillon-Plage

10h30 **Cinq projets pour l'expérimentation d'une recomposition spatiale**, présentation par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB)

10h45 **La relocalisation, une option pionnière adaptée au contexte géographique et historique des côtes**, par **Catherine Meur-Ferec**, géographe et professeur à l'université de Brest

Tables rondes avec les collectivités « porteurs de projets »

11h15 **Table ronde-débat n°1**

Pour un projet durable : accepter l'irréversible et anticiper l'avenir

- **Gaëlle Schauner** — Directrice Générale des Services du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard
- **Arnaud Gueguen** — Chargé de mission au GIP Littoral Aquitain, représentant **Renaud Lagrave,** Président du GIP Littoral Aquitain, Vice-président du Conseil Régional d'Aquitaine *(excusé)*
- **Magali Pontier** — Ingénieur territorial au service Eau Littoral Propreté à la mairie de Hyères les Palmiers
- **Harry Arnoux** — Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques
- **Richard Monedero** — Maire de Vias
- **Stéphane Costa** — Géographe, professeur à l'Université de Caen et Président du conseil scientifique de la « *Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte* »

Modérateur : **Jean-Michel Jacquet**, Architecte Conseil de l'État

Echanges avec la salle

12h30 Déjeuner-Buffet sur place

13h30 Table ronde-débat n°2

Pour un projet territorial global : recomposer le front de mer et son rétro-littoral

- **Gaëlle Schauner** Directrice Générale des Services du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard
- **Jean-Michel David** Maire de Lacanau
- **Jacques Bruno** Directeur du service Eau Littoral Propreté à la mairie de Hyères les Palmiers
- **Thierry Camalet** Directeur adjoint de l'aménagement et du développement du territoire de la ville de Petit-Bourg
- **Denis Millet** Directeur Général adjoint à l'aménagement durable du territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
- **Philippe Panerai** Architecte urbaniste, Grand Prix National d'Urbanisme 1999 *(excusé)*

Modérateur : **Jean-Michel Jacquet**, Architecte Conseil de l'État

Echanges avec la salle

14h30 Table ronde-débat n°3

Pour un projet partagé : associer l'ensemble des acteurs socio-économiques

- **Gaëlle Schauner** Directrice Générale des Services du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard, représentant **Jean-Claude Buisine,** Député-Maire et Président du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard *(excusé)*
- **Fabrice Petit** Adjoint au Maire de La Teste-de-Buch
- **Magali Pontier** Ingénieur territorial au service Eau Littoral Propreté à la mairie de Hyères les Palmiers
- **David Nebor** Élu à la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre, Adjoint en charge de l'urbanisme de la ville de Petit-Bourg
- **Sophie Drai** Responsable du service Environnement de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
- **Nicolas de Maistre** Sous-préfet de Béziers

Modérateur : **Jean-Michel Jacquet**, Architecte Conseil de l'État

Echanges avec la salle

15h45 Conclusion par **Laurent Roy**, Directeur de l'Eau et de la Biodiversité (DEB)

16h00 Fin du séminaire

Sommaire

Introduction - L'appel à projets « Expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux »

Page

7 Ault : la falaise vive

13 Hyères les Palmiers : la plaine côtière du Ceinturon

19 Littoral aquitain : sites-ateliers de Lacanau, de La Teste-de-Buch et de Labenne

27 Petit-Bourg : secteurs de Bovis et de Pointe-à-Bacchus

31 Vias : la côte ouest

Les collectivités « porteurs de projet » sont auteurs des textes et propos tenus, chacune en ce qui les concerne. Elles se sont inscrites dans un cadre général de présentation transmis par le ministère.

Plage de Biscarosse (Landes)

Introduction

L'appel à projets « Expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux »

Dans le cadre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a lancé, en 2012, auprès des collectivités locales intéressées, un appel à projets sur la « relocalisation » des activités dans les territoires fortement menacés par les risques littoraux.

Cet appel à projets, d'un montant de 600 000 euros sur deux ans, a pour objectif, d'encourager, lorsque nécessaire, la mise en œuvre de démarches pilotes de relocalisation des activités et des biens, tout en maintenant le dynamisme des territoires.

Cinq projets ont été retenus pour leur pertinence et leur engagement avec les différents partenaires locaux. Répartis sur l'ensemble des façades maritimes de métropole et d'outre-mer, ils sont représentatifs de différentes morphologies de littoral (dunaire, sableuse, rocheuse, à falaise) et de typologies d'enjeux variés.

Le ministère soutiendra et accompagnera ces initiatives pendant deux ans, période au cours de laquelle leurs démarches de relocalisation devront se concrétiser. Sur la base des enseignements de ces projets, une restitution nationale sera élaborée proposant des éléments méthodologiques et de doctrine concernant la mise en oeuvre de la relocalisation des activités et des biens.

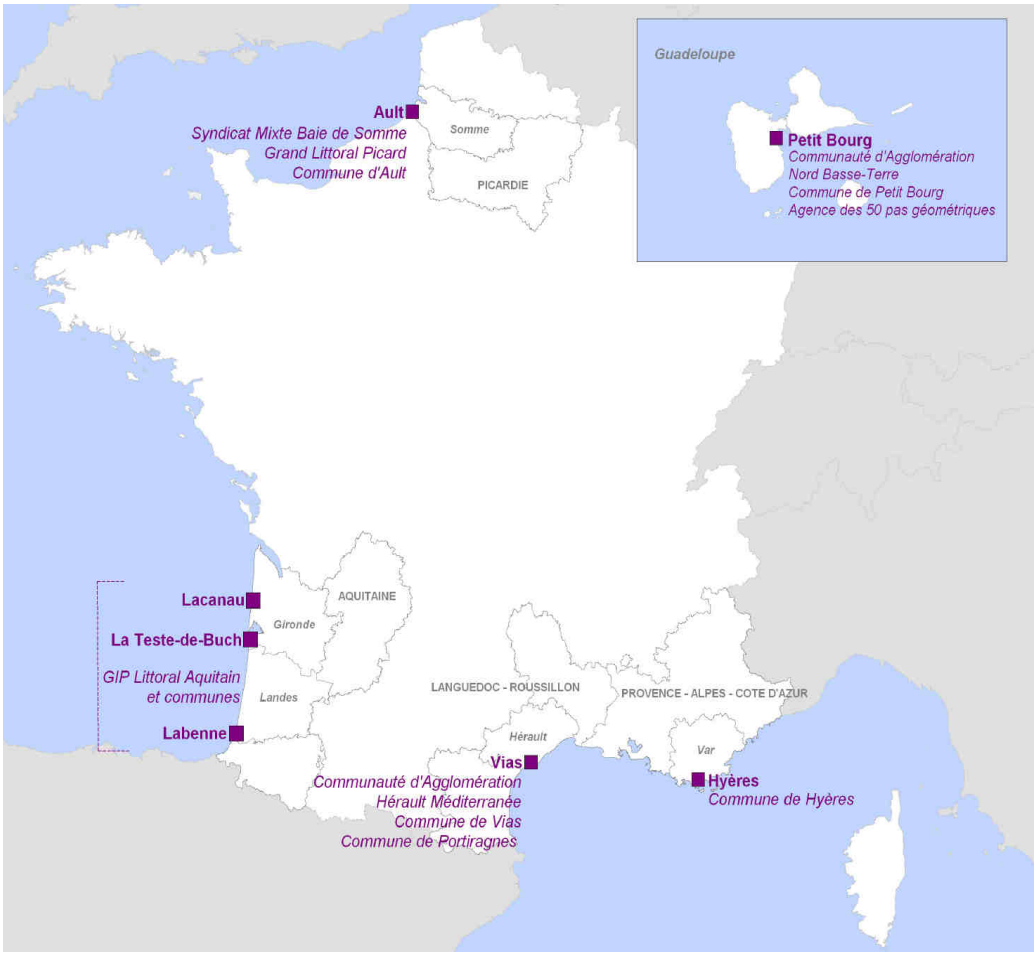

Ault : lieu charnière entre falaises et baie de Somme

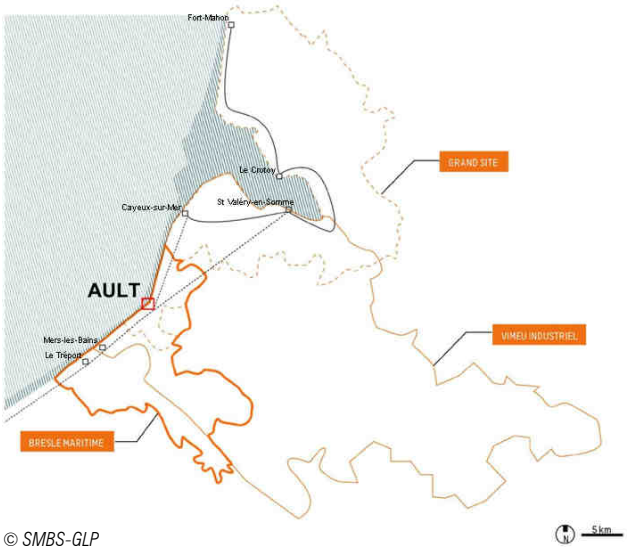

© SMBS-GLP

© SMBS-GLP

Le littoral picard : entre estuaires, dunes, galets et falaises

Le littoral picard est caractérisé par une pluralité morphologique se traduisant par l'alternance de cordons dunaires, de galets, d'estuaires et de falaises. La commune d'Ault-Onival se situe au niveau du commencement des falaises Normando-Picardes. Soumise à l'érosion côtière, Ault a été retenue dans le cadre de la démarche de Gestion Intégrée de Zones Côtières menée en 2005 et du Grand Site Baie de Somme labélisé en 2011.

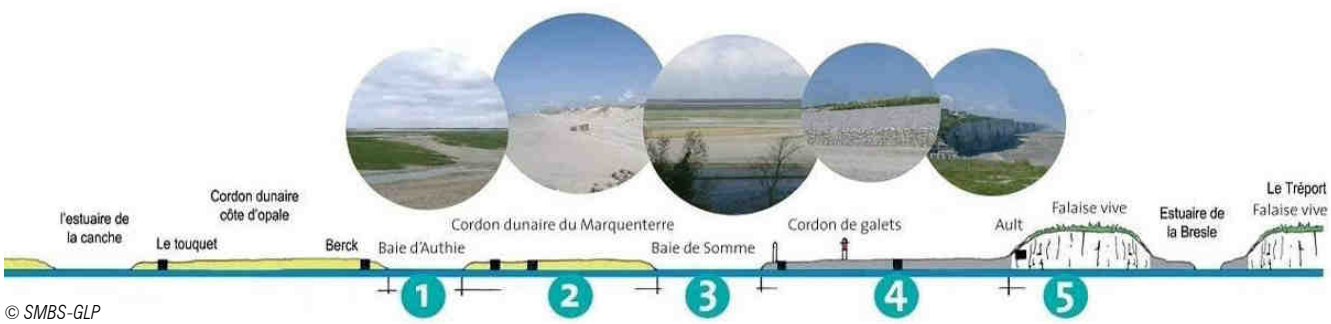

© SMBS-GLP

Ault — La falaise vive

Ville de Ault © Lecomec/SMBS-GLP

Porteurs du projet

Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard
Commune d'Ault

accompagnés par les services de l'Etat (DREAL Picardie - DDTM de la Somme).

Le territoires en quelques chiffres

La commune d'Ault :

- population : 2 072 habitants ;
- superficie de la commune : 609 hectares ;
- un linéaire côtier d'environ 3 kilomètres.

Le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard :

- 18 communes ;
- population : 22 707 habitants ;
- superficie du territoire : 28 683 hectares ;
- un linéaire côtier d'environ 70 kilomètres.

Les atouts du projets

Avis du jury du 22 novembre 2012

Le jury donne un avis favorable à la démarche du projet de relocalisation en considérant les atouts suivants :

• le site présente des phénomènes d'érosion et de submersion aggravés qui ont démontré depuis plusieurs décennies l'urgence d'une inversion du regard devant s'affranchir de la lutte contre la mer, pour une prise de conscience, que la population d'Ault semble aujourd'hui en mesure d'accepter ;

• le site constitue une entité paysagère remarquable dans le plateau picard au sein de laquelle l'architecture balnéaire et les valleuses arborées représentent une richesse patrimoniale à prendre en compte ;

• en raison de sa situation et de sa morphologie, la démarche pourra constituer une valeur d'exemple pour de nombreuses collectivités se trouvant dans cette configuration, dans le pays de Caux voisin, mais aussi sur d'autres à falaises, nationaux ou outre-manche.

Les aléas

Une érosion rapide

La falaise de craie sur laquelle se situe la commune subit une érosion marine croissante initialement estimée à 30 cm par le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) de 2001, elle est aujourd'hui estimée à 70 cm par an.
La conjonction des phénomènes d'infiltration par le haut de la falaise et de l'érosion par la mer en pied de falaise a participé à amputer la ville de plusieurs ilots et rues ces dernières décennies.

Les biens et activités menacés

Au regard des éléments techniques issus de l'étude stratégique initiée en 2011 par le cabinet Interland et le PPRL de 2001 (révision en 2013), il peut être estimé, sur un axe temporel restant à affiner, dans le cadre des études qui seront conduites en 2013, que les enjeux exposés au droit de l'aire de réaménagement de la bande littorale sont de l'ordre de +/- 80 éléments bâtis et/ou de leurs accès et d'une voirie de desserte de 1,7 kilomètre.

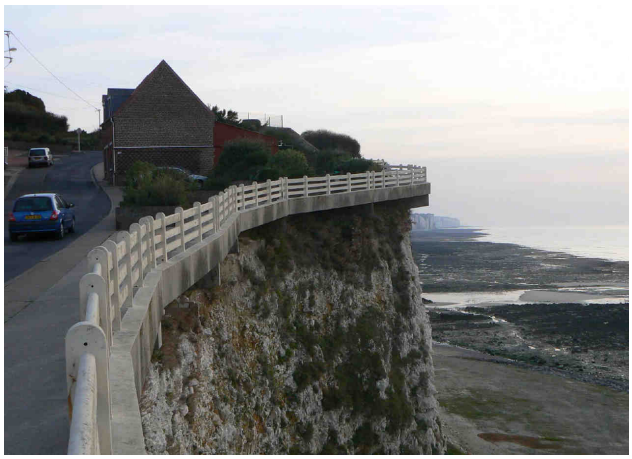

Rue Saint-Valéry © SMBS-GLP

Rue Ernest Jamart © SMBS-GLP

Vue du front de mer de Ault au début du XX^{ème} siècle. Et la même vue un siècle plus tard © SMBS-GLP

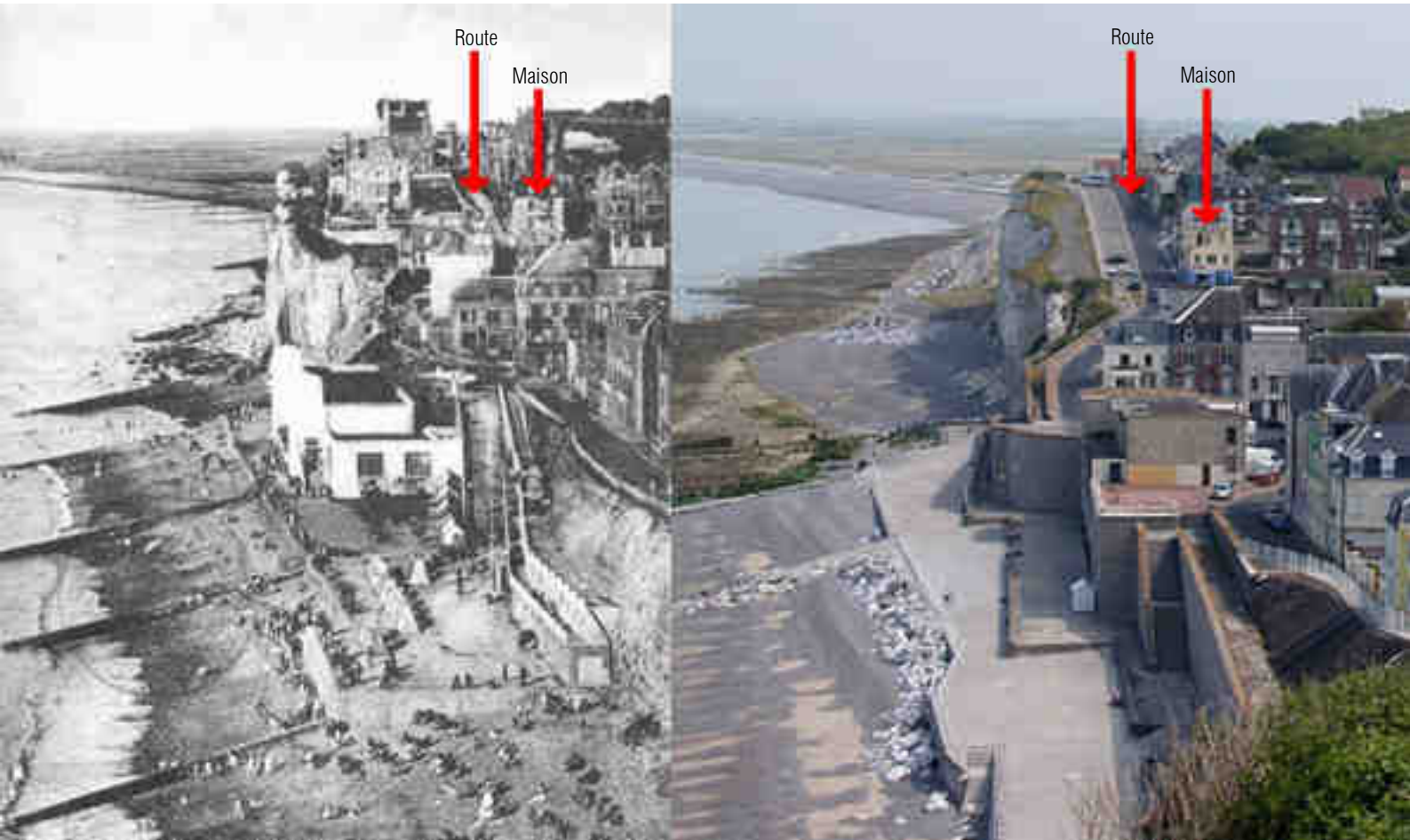

Le projet de relocalisation

Ault, ville-belvédère

L'objectif du projet est d'envisager le repli de l'urbanisation et l'acceptation de l'évolution naturelle de la falaise comme levier d'un nouveau développement de l'économie aultoise. Celle-ci s'articulera autour d'une requalification urbaine à l'échelle de la commune, la création d'un nouvel espace public « mouvant », en belvédère sur la Manche, organisé sur la falaise libérée. Cet espace atypique et pittoresque sur plus d'un kilomètre de long et dont la nature même est de reculer avec la falaise, appelé « le Chemin du Tendre », est le point-clé du projet urbain d' « Ault, ville-belvédère ».

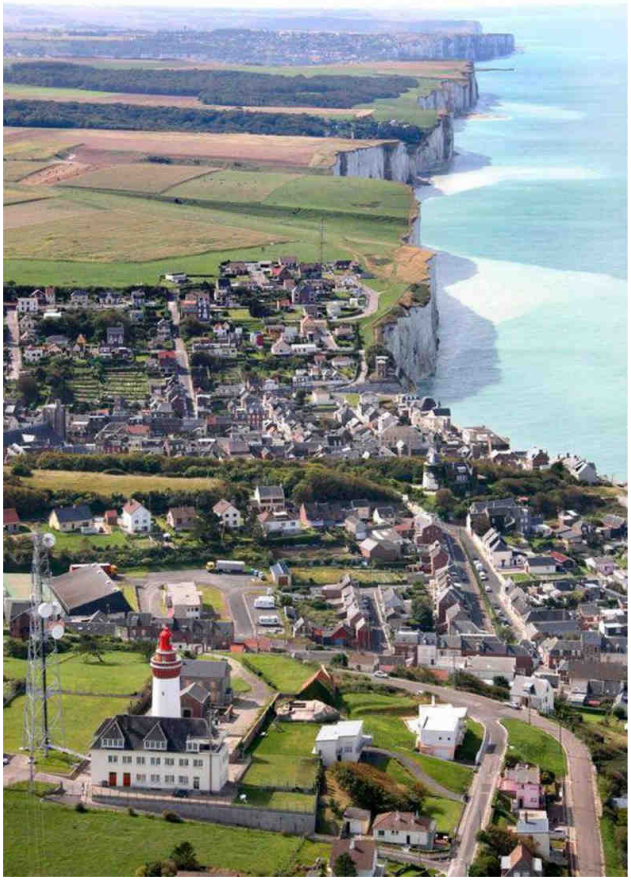

La méthode : gouvernance et mise en œuvre

Le travail partenarial dans lequel s'engage le Syndicat Mixte de la Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBS-GLP) s'articule autour d'un Comité de Pilotage et d'un Comité Technique. Le SMBS-GLP, en qualité de maître d'ouvrage des études, animera ces différents temps forts qui permettront au projet d'aboutir. En parallèle de cette démarche, la concertation avec les acteurs locaux et les habitants sera poursuivie et renforcée.

COPIL	Etat, Région Picardie, département de la Somme, communes de Ault et Woignarue, Pays des 3 vallées, Communauté de communes de la Bresle Maritime, Parc Naturel Régional de Picardie Maritime
COTECH	Etat, Région Picardie, département de la Somme, communes de Ault et Woignarue, Pays des 3 vallées, Communauté de communes de la Bresle Maritime, Parc Naturel Régional de Picardie Maritime
Concertation	Associations, partenaires institutionnels, habitants

Les enjeux du projet

Un projet à l'échelle de la destination baie de Somme sud

Le projet s'inscrit dans une démarche intercommunale et de solidarité. La complémentarité des territoires sera notamment renforcée, en matière de développement de nouveaux quartiers, par la création de nouvelles liaisons physiques en retrait du front de falaise entre les pôles du centre-bourg d'Ault, de la station balnéaire d'Onival et du centre-bourg de Woignarue. La conduite du Programme d'Action et de Prévention des Inondations de l'estuaire de la Bresle à l'estuaire de l'Authie engagé en janvier 2013 sera également un élément garant de la cohérence de l'action conduite.

Vers les Bas-Champs © SMBS-GLP

Du Moulinet vers Onival © SMBS-GLP

Le Moulinet et l

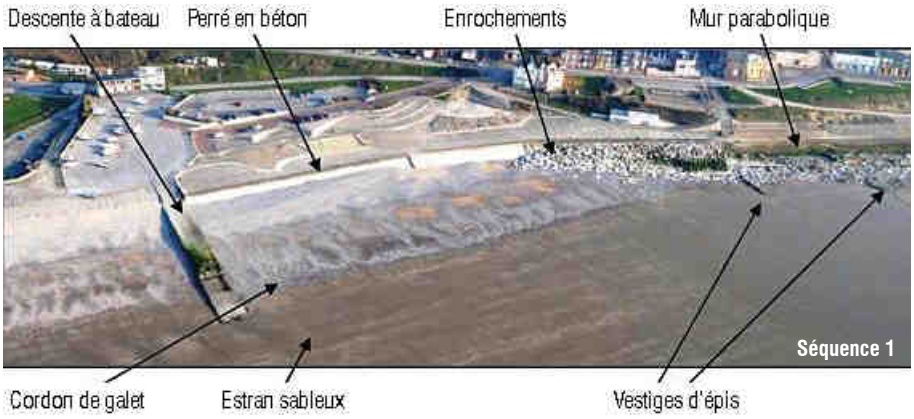

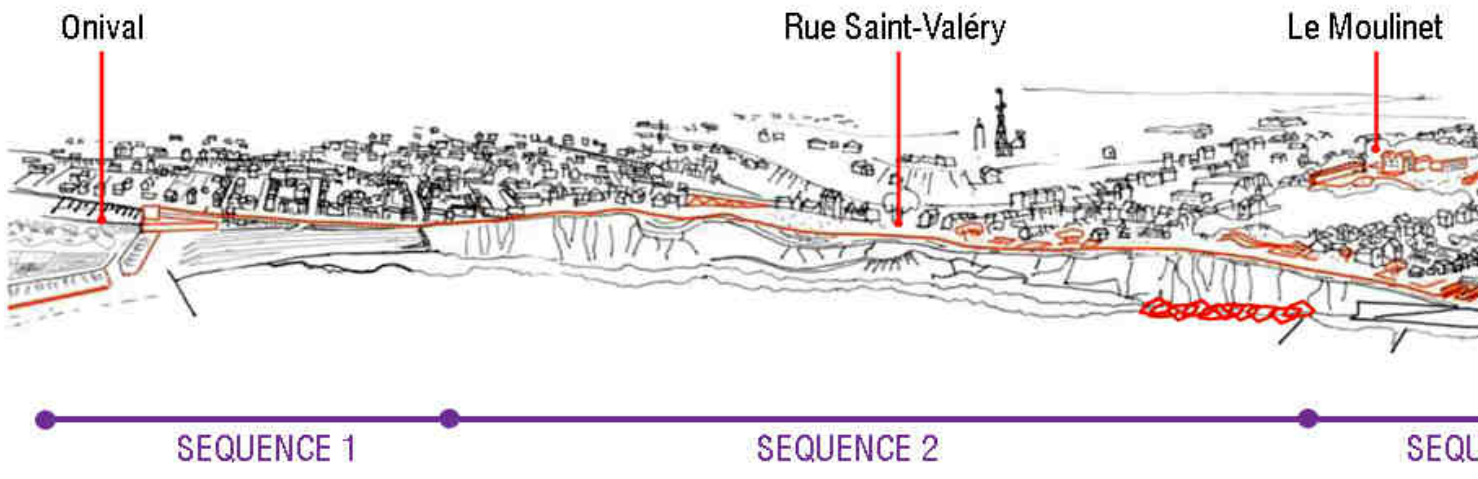

le centre ville © SMBS-GLP

Vue du Bois de Cise © SMBS-GLP

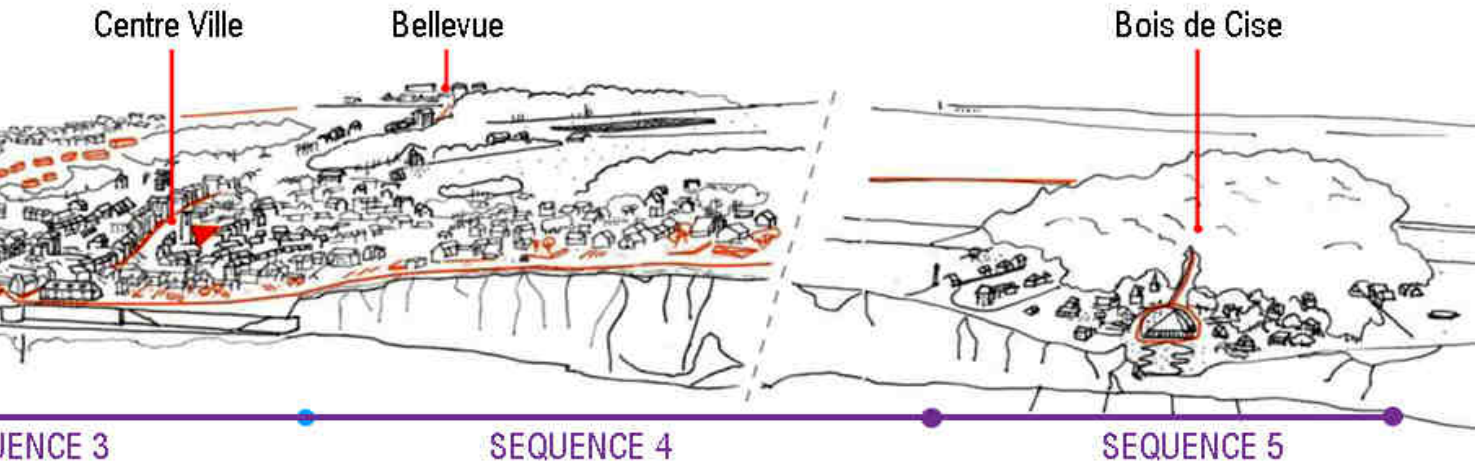

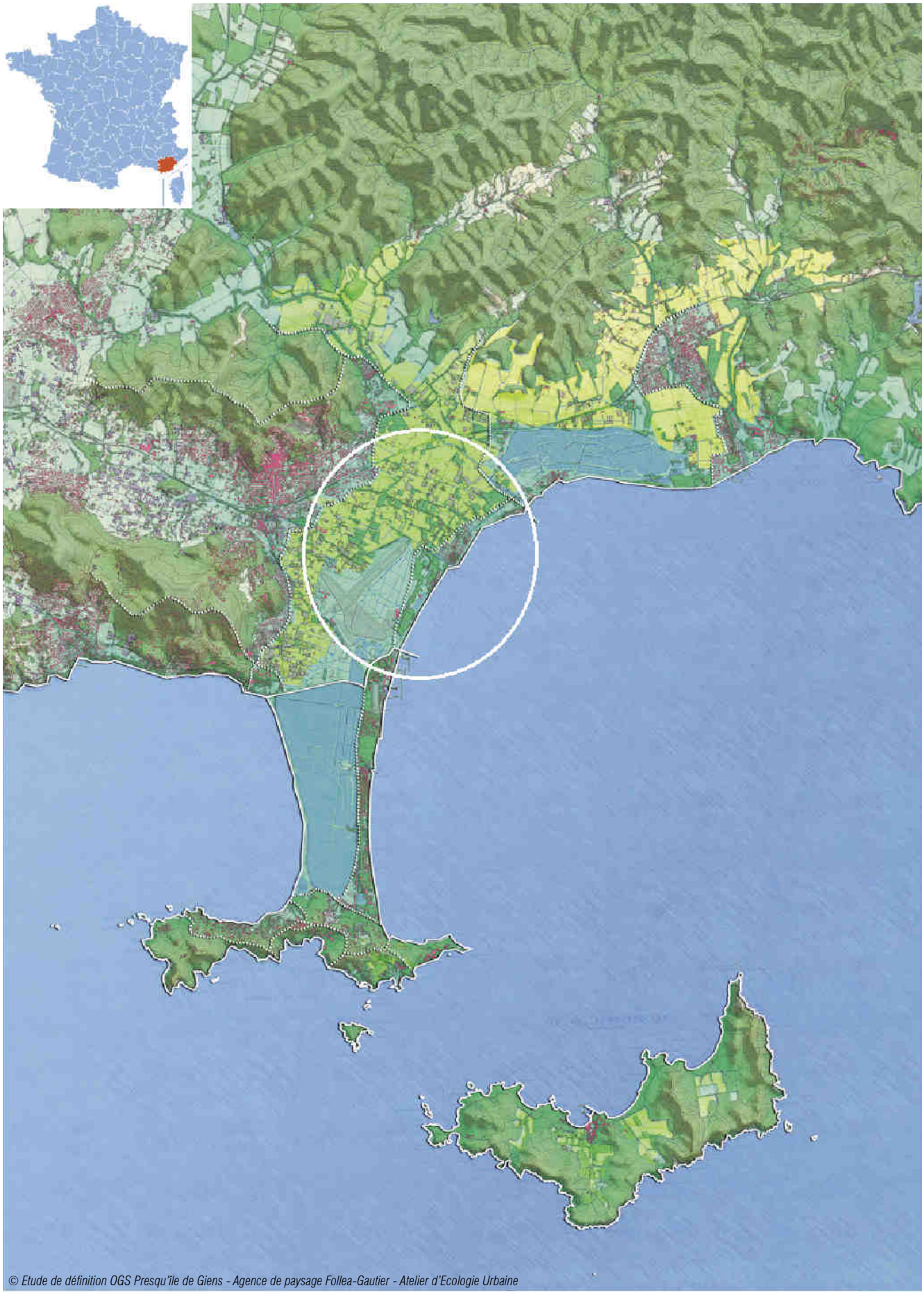

© Etude de définition OGS Presqu'île de Giens - Agence de paysage Follea-Gautier - Atelier d'Ecologie Urbaine

Hyères les Palmiers

La plaine côtière du Ceinturon

La plaine du Ceinturon depuis le centre de Hyères © D. Biette

Porteurs du projet

Commune de Hyères les Palmiers

accompagné par les services de l'Etat (DREAL PACA – DDTM du Var).

Le territoires en quelques chiffres

Population : 54 686 habitants.

Superficie de la commune : 13 357 hectares.

Un linéaire côtier de 114 kilomètres y compris l'archipel des îles d'Or (Porquerolles, Port-Cros et Le Levant).

Les atouts du projets

Avis du jury du 22 novembre 2012

Le jury donne un avis favorable à la démarche du projet de relocalisation en considérant les atouts suivants :

- *un site emblématique et exceptionnel qui fait le lien entre une plaine littorale très convoitée et sous pression, et un rétro-littoral de haute qualité paysagère et urbaine, l'ensemble formant un territoire avec d'importants enjeux territoriaux et environnementaux ;*
- *une démarche de gestion du trait de côte déjà engagée avec une volonté d'en chercher les enseignements pertinents pour les territoires proches ;*
- *une méthodologie et une organisation des structures de gouvernance d'une forte potentialité, liée notamment à celle structurée pour l'Opération Grand Site dont l'élaboration est en cours.*

Les aléas

Le fonctionnement hydrosédimentaire de la plaine côtière du Ceinturon a été modifié à compter des années 50 par les aménagements portuaires. Ces aménagements ont sectionné les transferts sédimentaires : les zones en amont des ouvrages par rapport à la dérive littorale connaissent aujourd'hui des phénomènes d'accrétion alors que les zones en aval sont en érosion (recul jusqu'à 0,5 mètre par an en moyenne de 1972 à 2003).

Contrairement à l'érosion, la connaissance sur les risques de submersion n'a pas encore fait l'objet d'études particulières sur le territoire. Toutefois, des données morphodynamiques existent (en plus des prévisions de l'ORNEC).

Niveaux d'eau lors d'évènements tempétueux :

- tempête annuelle : + 0,65 m NGF ;
- tempête décennale : +0,95 m NGF ;
- tempête cinquantenale : +1,15 m NGF.

Plage de l'Ayguade © P Beaudet

Les biens et activités menacés

La plaine côtière du Ceinturon s'est développée au cours du temps et divers enjeux sont présents sur la zone :

- urbanisation : village de bord de mer (Ayguade) avec baux emphytéotiques communaux ou baux emphytéotiques privés, habitat agricole diffus, infrastructures (réseaux routiers et d'alimentation) ;
- activités économiques : aéroport civil et base aéronautique navale, activités balnéaires, activités de plaisance, activités agricoles ;
- espaces naturels : zones humides.

Cette zone a été choisie comme site d'expérimentation dans la mesure où des études antérieures ont démontré l'intérêt du recul de la route de front de mer aujourd'hui touchée par l'érosion. L'identification des risques de submersion permettra de définir les autres enjeux touchés et potentiellement relocalisables.

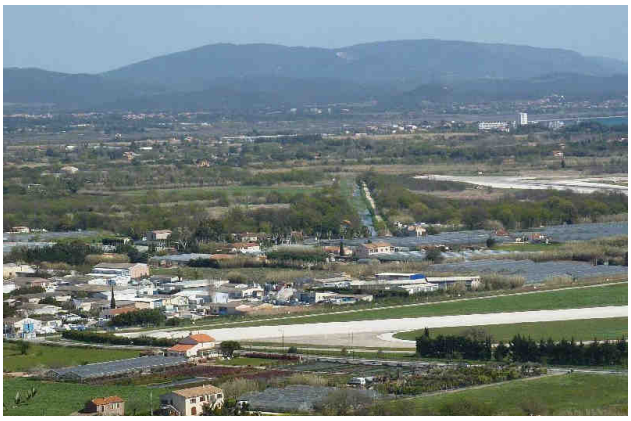

La plaine du Ceinturon © Ville de Hyères

L'aéroport © Ville de Hyères

La méthode : gouvernance et mise en oeuvre

Le projet veut s'appuyer sur une participation forte de tous les acteurs afin d'établir un Schéma d'Aménagement Concerté. Ce schéma aura pour vocation d'identifier les biens touchés par les risques et de mettre en place un programme d'actions pour les biens et activités relocalisables (publics ou privés).

La concertation se fera en plusieurs étapes : élaboration et suivi des études par un groupe de travail restreint assisté par un comité de suivi, puis choix d'orientation et validation des processus par un comité de pilotage assisté d'un comité consultatif.

Par ailleurs, le projet de relocalisation profitera de la méthodologie et du mode de gouvernance mis en oeuvre par l'étude de définition de l'Opération Grand Site actuellement en candidature auprès du ministère.

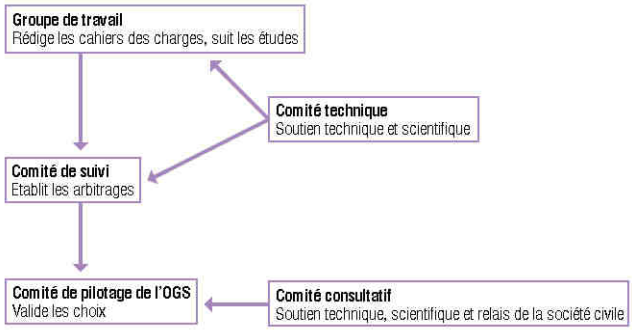

Les enjeux du projet

La plaine côtière du Ceinturon est la porte d'entrée de la ville et de l'aire toulonnaise par la présence de l'aéroport mais c'est aussi une plaine alluviale et côtière où se côtoient zones humides, activités agricoles, village littoral et tourisme balnéaire. Les enjeux du projet seront donc de :

- qualifier et quantifier les risques littoraux ;
- programmer le recul stratégique du boulevard de la Marine avec la prise en compte des évolutions de la desserte aéroportuaire ;
- programmer ou identifier des moyens de relocalisation des autres biens et activités identifiées comme menacés et relocalisables (selon la nature public/privé) ;
- requalifier les plages, zones humides, zones libérées avec un objectif de préservation des équilibres naturels et de création d'une voie douce reliant le centre ville au port.

Les réflexions s'inscriront en cohérence avec l'ensemble des actions et politiques intéressant ce territoire.

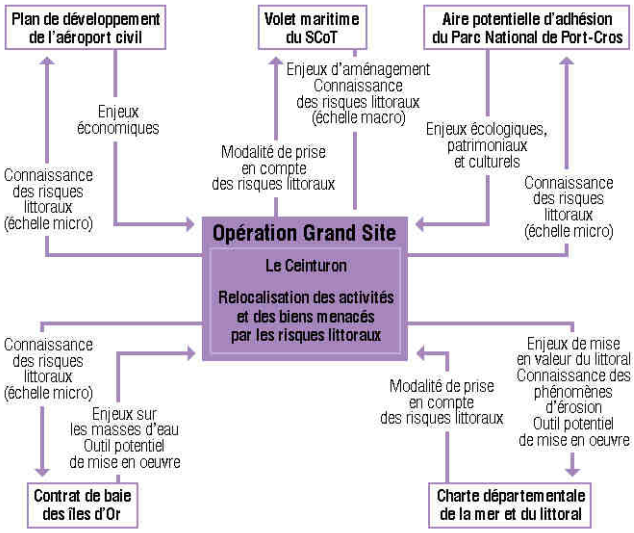

1. Vue d'ensemble du site © *Ville de Hyères*

2. Embouchure du Gapeau et plaine agricole © *Ville de Hyères*

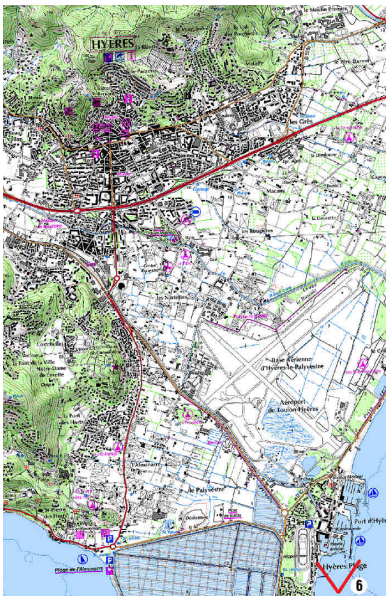

4. L'Ayguade © *Ville de Hyères*

5. Route du front de mer (boulevard de la Marine - RD12) © *V*

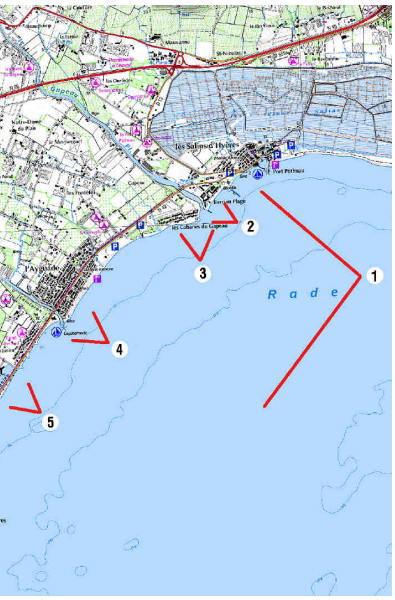

3. Cabanes du Gapeau © *Ville de Hyères*

lle de Hyères

6. Port de Hyères © *Ville de Hyères*

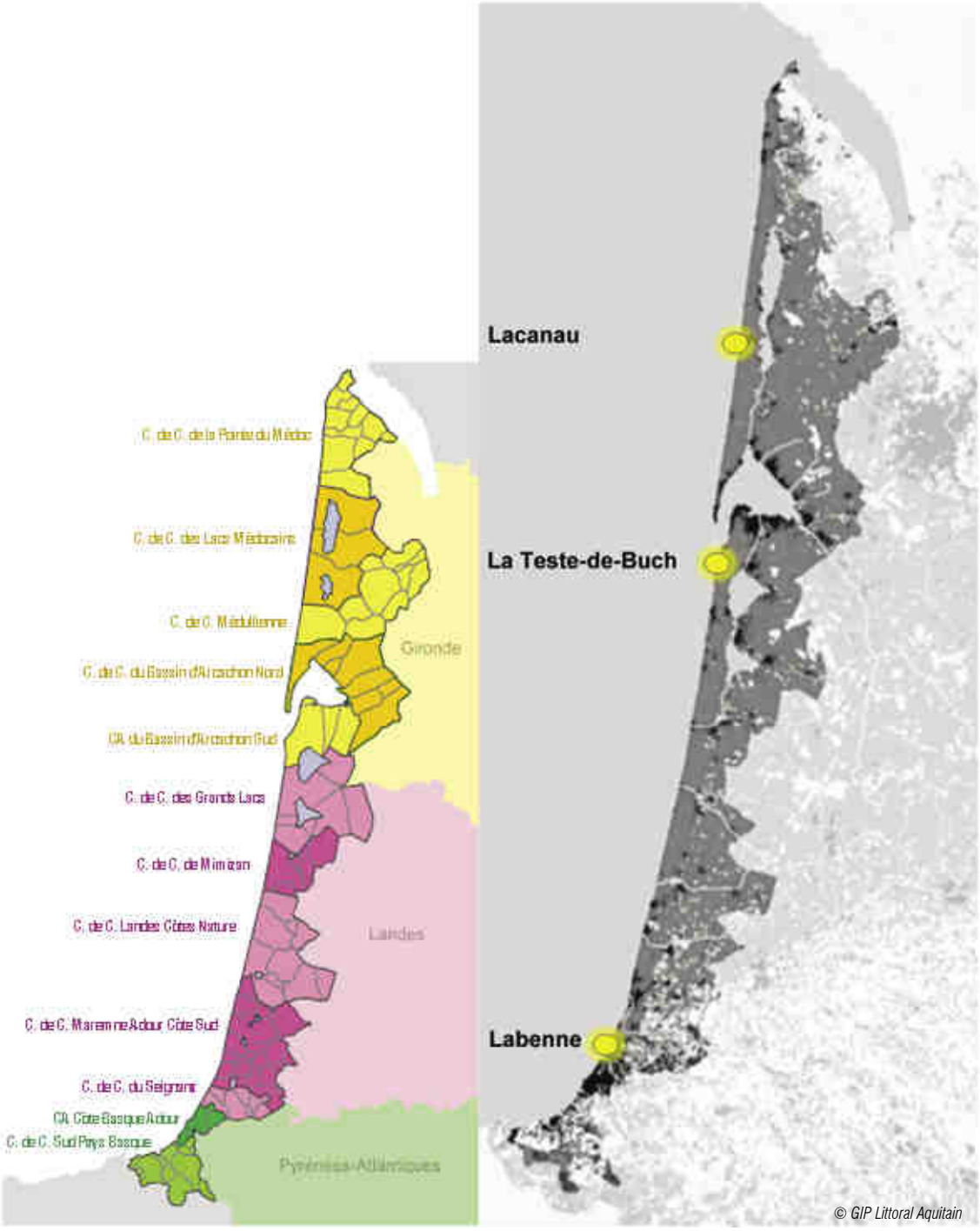

© GIP Littoral Aquitain

Littoral aquitain

Sites-ateliers de Lacanau, de La Teste-de-Buch et de Labenne

Plage de Lacanau © GIP Littoral Aquitain

Le 20 juin 2012, l'Etat et les collectivités regroupés au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral Aquitain ont validé la stratégie régionale de gestion du risque d'érosion côtière. Parmi les actions lancées par le GIP Littoral Aquitain pour mettre en œuvre cette stratégie figure la formulation d'une réponse Aquitaine à l'appel à projets national sur la « relocalisation des activités et des biens » réunissant aux côtés du GIP les communes de Lacanau, de La Teste-de-Buch et de Labenne.

Au regard de la situation vis-à-vis de l'érosion (recul du trait de côte et avancées dunaires), ces communes sont particulièrement concerné par la gestion du risque côtier. Elles ont donc souhaité participer aux côtés du GIP Littoral Aquitain à la réponse aquitaine en soumettant leurs problématiques locales à l'appel à projets national. Ces territoires sont les « sites-ateliers » de la réponse aquitaine.

Le portage de la démarche se matérialise en Aquitaine sous la forme d'un binôme GIP Littoral Aquitain – collectivités des 3 sites-ateliers. Ce co-portage constitue l'originalité et l'une des forces de la proposition aquitaine dans le sens où elle permet de combiner une réflexion méthodologique menée au niveau régional et réflexion de terrain au niveau des 3 sites-ateliers. Dans ce projet, le GIP est le maître d'ouvrage du volet régional, le coordinateur de la démarche et le référent pour l'échelon national et chacune des trois collectivités site-atelier reste le pilote de son projet local.

Ces trois sites-ateliers ont été retenus pour leur complémentarité et leur représentativité des situations. Cette approche devrait permettre de décliner des éléments de méthode facilitant la reproduction des démarches de relocalisation sur d'autres territoires.

© Thornill

Porteurs du projet

GIP Littoral Aquitain
Commune de Lacanau (Gironde)
Commune de La Teste-de-Buch (Gironde)
Commune de Labenne (Landes)

accompagnés par les services de l'Etat (DREAL Aquitaine - DDTM de la Gironde - DDTM des Landes).

Les territoires des sites-ateliers en quelques chiffres

Commune de Lacanau :

- population : 4 412 habitants (pendant la saison touristique, la population s'élève entre 40 000 et 60 000 habitants) ;
- superficie de la commune : 21 858 hectares ;
- un linéaire côtier d'environ15 kilomètres.

Commune de La Teste-de-Buch :

- population : 24 597 habitants ;
- superficie de la commune : 17 826 hectares ;
- un linéaire côtier d'environ 20 kilomètres.

Commune de Labenne :

- population : 4 644 habitants ;
- superficie de la commune : 2 458 hectares ;
- un linéaire côtier d'environ 3 kilomètres.

Les atouts du projets

Avis du jury du 22 novembre 2012

Le jury donne un avis favorable à la démarche du projet de relocalisation considérant les atouts suivants :

- *la morphologie particulière du littoral dunaire aquitain ainsi que la typologie des trois projets feront des démarches portées par le GIP des démarches exemplaires d'anticipation pour l'ensemble de la côte et sur des cas comportant des similitudes ;*
- *le projet de la commune de Lacanau développe un programme d'anticipation sur 40 ans qui s'inscrit bien dans l'esprit de l'appel à projet. Les outils et les méthodes à mettre en œuvre à étudier en amont du projet de recomposition constitueront un intérêt certain pour initier cette dynamique dans le cadre de la stratégie nationale et du guide de restitution final ;*
- *l'expérience et la capacité organisationnelle et méthodologique du GIP Aquitain est un atout pour le portage des projets en lien avec les acteurs locaux.*

La Teste-de-Buch : l'extrémité sud de la dune du Pyla © OCA, Le Collen

Plage de Lacanau © © OCA, Le Collen

Plage de Labenne © © OCA, Le Collen

Site-atelier de Lacanau

Les aléas

L'aléa érosion sur le littoral de Lacanau est qualifié de moyen (soit un niveau de 2 sur une échelle allant de 1 à 3 au niveau aquitain), ce qui correspond à des secteurs avec des taux d'évolution faibles à assez élevés (< 2 m/an) et régulièrement alimentés en sédiments. Au droit du front de mer la vitesse d'érosion naturelle moyenne est estimée à -1m/an (BRGM, 2011).

Le littoral de Lacanau est un site où l'érosion est inexorable et dont les impacts se font déjà sentir sur le fonctionnement de la station. A marée haute, par fort coefficient de marée et/ou houle importante, il n'existe plus de plage sèche au niveau du front de mer.

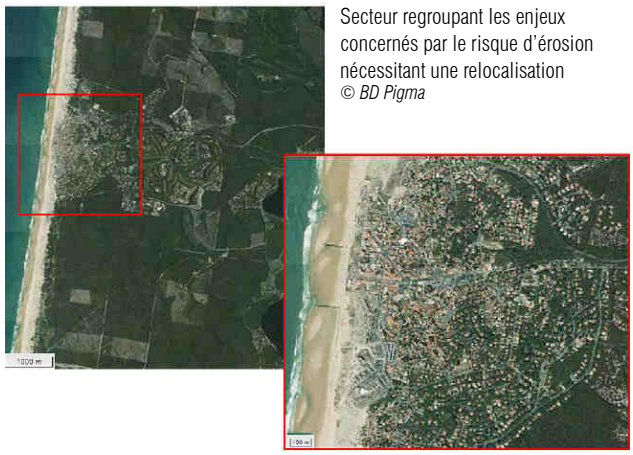

Secteur regroupant les enjeux concernés par le risque d'érosion nécessitant une relocalisation
© BD Pigma

Les biens et activités menacés

Dans le cadre de l'étude locale de gestion de la bande côtière menée par la mairie et le GIP Littoral Aquitain en 2011, les enjeux socio-économiques ont été identifiés dans la bande d'aléa. En l'absence d'ouvrage de protection, sont ainsi menacés par l'érosion à l'horizon 2040 :

- 13 habitations individuelles - 1 240 appartements (habitat collectif) ;
- 11 commerces - 13 bars/restaurants ;
- 2 écoles de voile/surf - Maison de la glisse ;
- 1 héliport ;
- 2 postes de secours ;
- 16 accès plage ;
- parkings : 0,4 hectare - route : 700 mètres.

Le site de Lacanau est représentatif d'aménagements touristiques issus d'une Mission interministérielle d'aménagement : la MIACA en Aquitaine et la Mission RACINE en Languedoc. Il s'agit d'un site majeur aménagé par l'Etat qui au travers de l'action la MIACA en a fait une unité principale d'aménagement et a ainsi permis de développer et de pérenniser la vocation balnéaire du site en le dotant d'infrastructures et d'équipements touristiques de qualité.

Les enjeux menacés par l'érosion dont il convient aujourd'hui d'étudier les modalités de relocalisation datent pour la plupart de cette période d'aménagement.

Plage de Lacanau à marée basse © GIP Littoral Aquitain

Plage de Lacanau à marée haute © OCA

Le projet de relocalisation

Le site-atelier de Lacanau a pour principal avantage d'avoir déjà fait l'objet d'une étude locale de gestion de la bande côtière dans le cadre d'une expérimentation menée lors de l'élaboration de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière. Le risque est déjà caractérisé, les objectifs de gestion exprimés, les scénarios de gestion produits (12 au total !) et évalués… Il reste désormais à affiner les scénarios de relocalisation aujourd'hui trop théoriques car fondés sur des estimations conceptuelles de calcul économique et non pas sur un véritable projet de territoire. Il est donc essentiel sur ce site de passer du concept de relocalisation à un véritable projet de territoire.

Au travers d'une réflexion prospective territoriale, doivent être étudiées l'opportunité et la faisabilité d'une relocalisation du front de mer sous la forme d'une réorganisation urbaine à long terme. Pour mener à bien cette réflexion, sera mené en parallèle un travail sur le dimensionnement et les conséquences sur le fonctionnement touristique d'actions de lutte active visant à sécuriser transitoirement le front de mer le temps de la mise en œuvre d'une relocalisation.

Les enjeux du projet

Au regard de l'importance des enjeux urbains menacés et des contraintes portants sur le territoire, se pose la question de la faisabilité d'une opération d'envergure visant à reconfigurer spatialement et fonctionnellement l'ensemble du front de mer d'une station balnéaire. Un projet de relocalisation d'ampleur est-elle faisable au regard à la fois des outils et des moyens existants mais aussi des contraintes pesant sur le territoire ? Une reconfiguration du territoire sera-t-elle acceptable ?

Pour ce site-atelier il est nécessaire de concilier les différentes échelles de temps : le court terme car des réponses de gestion doivent être trouvée aux désordres aujourd'hui constatés et le moyen-long terme qui sera le temps de mise en œuvre du projet. Il sera aussi nécessaire d'initier une prise de conscience collective du risque au niveau local indispensable au déclenchement des actions de court terme qui permettrons d'anticiper et de préparer une relocalisation à l'horizon 2040 ou de « 40-50 ans ».

Front de mer à Lacanau © GIP Littoral Aquitain

Sur ce site-atelier aquitain priorité est donc donnée à la définition d'un projet de relocalisation partagé qui s'inscrive dans un projet de renouvellement urbain intégrant les fonctionnalités touristiques. Les réflexions thématiques sur l'aménagement urbain et l'économie touristique seront donc prioritaires pour ce site.

La méthode : gouvernance et mise en oeuvre

Le programme d'études de chacun des sites-ateliers aquitain, lancé début 2013, est construit suivant la même architecture pour les trois sites et combine :

- une méthode classique d'analyse des risques naturels (aléas × enjeux = risques) ;
- une méthode d'élaboration d'une stratégie locale de gestion de la bande côtière ;
- des développements récents en termes d'analyse de la vulnérabilité des populations ;
- une méthode classique d'élaboration de projet urbain (analyse des disponibilités foncières, contraintes réglementaires) ;
- une méthode originale de prospective territoriale (identification de variables, ateliers participatifs…) pour faciliter l'émergence d'un projet partagé ;
- une méthode innovante de concertation et d'information du public (création d'un comité de concertation pour faire participer les acteurs locaux aux processus de création du projet de relocalisation, journées d'informations grands public…).

Au regard de l'importance des enjeux urbains et des populations concernées, ce site aquitain fera l'objet d'une analyse sociologique particulière afin de mieux caractériser la perception du risque (connaissance du risque, attachement et représentation des fonctionnalités actuelles du site) et la capacité d'adaptation des acteurs. Elle sera réalisée en partenariat avec l'IRSTEA (exemple Cemagref) dans le cadre de cet appel à projet national et celui d'un programme de recherche porté au niveau aquitain.

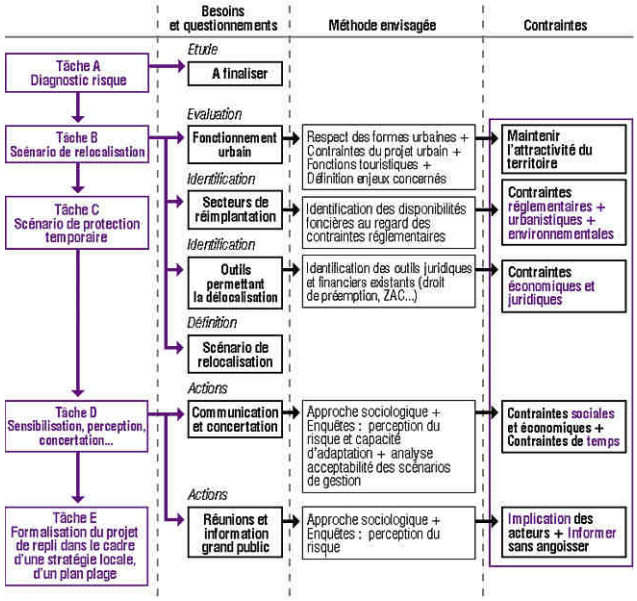

Le schéma ci-contre permet d'identifier la somme d'actions permettant la mise en oeuvre opérationnelle d'un projet de relocalisation sur Lacanau. Il révèle les principaux besoins et principales contraintes du projet.

Site-atelier de La Teste-de-Buch

Les aléas

Le littoral de La Teste-de-Buch est une côte basse d'environ 20 kilomètres de long située à l'embouchure du bassin d'Arcachon. Les formations dunaires qui la composent sur sa partie méridionale sont concernées par le risque d'avancée dunaire. Ainsi en est-il de l'emblématique dune du Pyla dont les dimensions en font la plus haute dune littorale d'Europe avec une hauteur maximale de 108 mètres en 2010 (BRGM, 2010). Sur la période 1985-1994, l'avancée dunaire s'est manifestée à raison de 3 à 4 mètres par an en moyenne. Plus récemment la limite dune/forêt s'est déplacée vers l'est de 10 à 50 m entre 2000 et 2009 c'est-à-dire de 1 à 5,5 m/an (BRGM, 2010).

Sous l'effet conjugué du déferlement de la houle et des courants de marée, le littoral de La Teste-de-Buch situé au niveau des passes du bassin d'Arcachon est soumis à une intense érosion marine. L'aléa érosion sur le littoral de La Teste-de-Buch est qualifiée de moyen à fort au niveau des passes du bassin d'Arcachon, ce qui correspond à des secteurs avec des taux moyens d'évolution relativement élevés (de -2 m à -6,4 m/an) (BRGM, 2011).

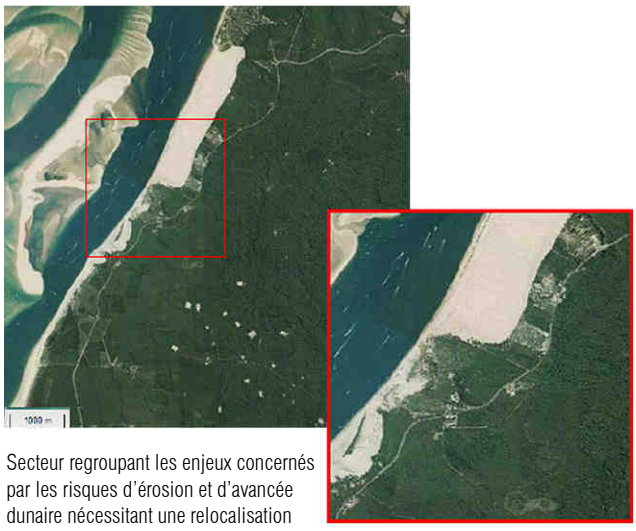

Secteur regroupant les enjeux concernés par les risques d'érosion et d'avancée dunaire nécessitant une relocalisation
© BD Pigma

La dune du Pyla © GIP Littoral Aquitain

Les biens et activités menacés

Les enjeux socio-économiques du littoral de La Teste-de-Buch les plus vulnérables à ces phénomènes naturels ont été identifiés par les services de l'État et la mairie de La Teste-de-Buch. Cinq campings sont impactés par l'érosion côtière et l'avancée dunaire : 3 sont concernés par l'avancée dunaire et 2 par le risque d'érosion marine. Ces campings ont un rôle majeur dans le fonctionnement touristique du territoire. Ils assurent par exemple à eux seuls environ 85% des rentrées communales de la taxe de séjour.

Il convient de noter que le périmètre d'étude n'inclut pas les éléments suivants situés à proximités : au sud de la dune du Pyla, le plan plage du Petit Nice et la route départementale, au nord de la dune, le front de mer urbanisé protégé par des ouvrages longitudinaux et des rechargements en sable et, au nord-est de la dune, les aménagements de l'Opération Grand Site dune du Pyla. Ces sites faisant déjà l'objet d'un mode de gestion déjà arrêté et/ou non soumis à l'influence d'une relocalisation des campings.

Le projet de relocalisation

Le site-atelier de La Teste-de-Buch se concentre sur les 5 campings de la commune situés derrière l'emblématique dune du Pyla et soumis à une inexorable avancée dunaire. Le projet de relocalisation ambitionne la réimplantation à moyen terme de ces activités économiques indispensable au fonctionnement touristique.

Camping menacé par l'avancée dunaire © GIP Littoral Aquitain

Sur la base du souhait de la collectivité de « maintenir le potentiel d'accueil touristique du territoire » mais sans forcément garder la forme de camping, il est nécessaire d'étudier les possibilités d'une nouvelle offre d'hébergement touristiques qui permettraient notamment de maintenir le fonctionnement touristique du territoire.

Les enjeux du projet

Sur ce site-atelier aquitain priorité est donnée à la définition d'un projet d'hébergement touristique intégré aux projets de territoire dans un contexte réglementaire fort. Les réflexions sur l'économie touristique et l'intégration au territoire seront donc prioritaires. Les modalités de gestion et de valorisation des espaces libérés s'inscriront en cohérence avec la démarche d'Opération Grand Site.

La méthode

La méthode pratiquée est identique à celle du site-atelier de Lacanau (cf. page précédente).

Site-atelier de Labenne

Les aléas

L'aléa érosion sur le littoral de Labenne est qualifié de moyen, ce qui correspond à des secteurs avec des taux d'évolution faible à assez élevé (< 2 m/an). Le recul moyen du trait de côte constaté est compris entre -0,3 à -1,8 m/an (BRGM, 2011).

Sur le littoral aquitain sauf exception, la dune littorale est suffisamment haute, large et robuste pour protéger l'arrière pays de la submersion marine. C'est le cas pour le site de Labenne où la dune atteint une hauteur de 9 mètres NGF au sud du belvédère.

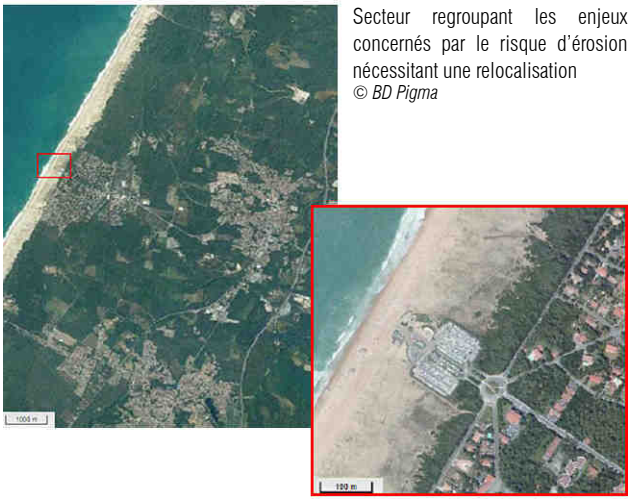

Secteur regroupant les enjeux concernés par le risque d'érosion nécessitant une relocalisation
© BD Pigma

Les biens et activités menacés

Les enjeux socio-économiques situés sur le littoral de Labenne ont été identifiés par l'atelier de travail LTD-ONF-SAFEGE et les services de la mairie de Labenne. Les enjeux impactés par l'érosion côtière sur le littoral de Labenne-Océan sont aujourd'hui bien définis. Il s'agit d'un Plan plage MIACA composé de :

- 1 poste MNS (Maitre Nageur Sauveteur) ;
- 2 commerces (appartenant à la municipalité) ;
- 1 parking pour voitures - 1 parking pour vélos ;
- 1 aire de jeux ;
- 1 belvédère.

Le projet de relocalisation

Le site-atelier de Labenne est un « plan-plage » emblématique du littoral aquitain et de l'action de la MIACA aujourd'hui rattrapé par l'érosion. Le projet de relocalisation concerne le déplacement à court terme par translation des équipements les plus menacés (poste MNS, l'aire de jeux, les commerces et le belvédère) à quelques dizaines de mètres, puis éventuellement dans un second temps, à l'horizon 2100 le parking.

Les enjeux du projet

Sur ce site-atelier aquitain priorité est donnée à la réflexion sur le financement d'opérations à intégrer au dispositif de financement des plans plages aquitains et la mise en compatibilité des actions avec les dispositifs réglementaires et notamment la loi littoral.

Une vue du littoral de Labenne-Océan © GIP Littoral Aquitain

Vue aérienne du site de Labenne-Océan © GIP Littoral Aquitain

Poste de secours MNS de Labenne-Océan © GIP Littoral Aquitain

La méthode

La réflexion sur la relocalisation est intégrée à une méthodologie déjà éprouvée en Aquitaine : l'étude locale plan plage.

Zoom sur la notion de « plan plage » en Aquitaine

Les opérations « Plan Plages » ont été mises en oeuvre à l'initiative de la MIACA à partir du 1er Contrat de Plan Etat-Région dans les années 1980. Elles s'articulent autour de 3 grands thèmes :

- l'accueil du public (parking, aires d'accueil, sentiers, etc.) ;
- la sécurité (accès secours, hélistation, etc.) ;
- la préservation des milieux naturels et de l'environnement (travaux de protection des milieux dunaires, canalisation des accès à la plage, etc.).

L'élaboration des Plans Plages est guidée par deux principes : ne pas réaliser d'aménagement d'accueil du public en dehors des zones de baignade surveillée, ni créer des aménagements diffus ou de routes nouvelles d'accès (hormis les voiries de bouclage).

Cette politique est toujours mise en oeuvre par les collectivités du littoral aquitain et l'Etat en application d'un schéma régional élaboré collectivement au sein du GIP Littoral Aquitain.

© CANBT

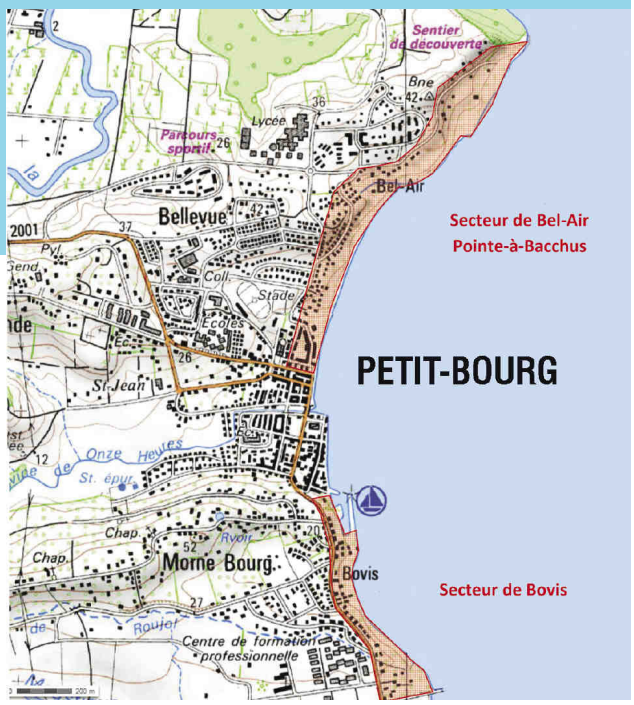

© IGN Scan 25

Petit-Bourg

Secteurs de Bovis et de Pointe-à-Bacchus

Le littoral de Petit-Bourg © CANBT

Porteurs du projet

Communauté d'agglomération du Nord Basse Terre (CANBT)
Commune de Petit-Bourg
Agence des 50 pas géométriques

accompagnés par les services de l'Etat (DEAL Guadeloupe).

Le territoires en quelques chiffres

La commune de Petit-Bourg :

- population : 22 499 habitants ;
- superficie de la commune : 13 124 hectares.

La Communauté d'agglomération du Nord Basse Terre (CANBT) :

- 5 communes ;
- population : 69 032 habitants ;
- superficie du territoire : 40 200 hectares.

Les atouts du projets

Avis du jury du 22 novembre 2012

Le jury donne un avis favorable à la démarche du projet de relocalisation en considérant les atouts suivants :

- *la morphologie du site constitué de petites falaises et le statut de cette démarche pionnière à la Guadeloupe sera en mesure d'initier l'expérimentation de relocalisation sur le littoral de l'île. Il est notable que cette exemplarité soit une volonté de la collectivité ;*
- *le projet est à caractéristique fortement sociale . Dans ce territoire particulièrement vulnérable (même si ce n'est pas celui qui est le plus à risque en Guadeloupe) les enjeux urbains, économiques et environnementaux alimenteront la réflexion globale sur la prévention des risques, la recomposition spatiale, la maîtrise foncière et l'allègement de la vulnérabilité, sources d'enseignement potentiel pour l'ensemble des collectivités de l'île et pour nourrir le guide méthodologique final ;*
- *le projet de relocalisation articule plusieurs politiques publiques et intègre les enjeux du projet de rénovation urbaine (PRU) en cours.*

La politique d'aménagement intégrée du littoral revêt un intérêt singulier dans un territoire insulaire à dimension archipélagique, comme le constitue la Guadeloupe avec ses 1 680 km^2 de terres émergées. Espace d'expression privilégiée du développement urbain, économique et touristique, le littoral s'inscrit au cœur des enjeux de développement durable.

Les ambitions formulées sur cet espace géographique se doivent ainsi de considérer les processus de recomposition naturels du trait de côte et ce notamment par la prise en compte dans les stratégies de relocalisation, du caractère multirisques du territoire (aléas cyclonique, mouvements de terrains, inondation, sismique, volcanique…), voire les enjeux de concurrence spatiale qui s'expriment par l'exiguïté du territoire (espace de repli limité par la topographie de l'ile).

A Petit-Bourg, commune membre de la CANBT, cette problématique est d'autant plus prégnante, car la littoralisation des activités économiques et le caractère spontané de l'urbanisation notamment dans la zone des 50 pas géométriques, impose de rénover les modes d'habiter de portions entières du territoire exposées aux risques littoraux, comme c'est le cas des sites de Bovis et de Pointe-à-Bacchus.

Les aléas

Les sites de Pointe-à-Bacchus et de Bovis sont tous deux classés, sur l'ensemble de leur bordure littorale, en zone à risque fort de houle cyclonique et de mouvement de terrain (classement PPR). L'érosion marine, couplée à de forts ruissellements, engendre la chute de pans de falaises, sur les bordures desquelles sont directement implantées des constructions. Au total, se sont prêt de 112 constructions (dont 79 habitées) qui sont exposées à ces risques forts, et qui nécessitent une évacuation. Ces secteurs sont inclus dans le bourg de la commune, sur les 50 pas géométriques, terrains de propriété Etat, dont les occupants ne peuvent être régularisés.

Eboulement d'un pan de falaise dans le secteur de Bovis © CANBT

Le littoral de la Pointe-de-Bacchus © CANBT

Le projet de relocalisation

La commune de Petit-Bourg, accompagnée de la CANBT, entend mettre en œuvre une politique d'aménagement du littoral structurée, tout en favorisant l'ouverture de la ville sur la mer et la reconquête raisonnée de cet espace géographique.

Il s'agit de prendre en compte les mesures de sauvegarde adaptées intégrant :

• les orientations des documents d'urbanismes (SAR et PLU) ;

• l'orientation spécifique de la stratégie de programmation urbaine du Bourg et de son pourtour littoral (libération des espaces menacés et déplacement des populations en centre urbain) ;

• les problématiques multirisques du territoire, les programmes immobiliers et les logiques de construction du tissu urbain.

Place de la Mairie © CANBT

La méthode : gouvernance et mise en oeuvre

La Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT), maître d'ouvrage, est assistée par les services de la ville de Petit-Bourg et de l'Agence des 50 pas géométriques, pour la définition et le suivi des études. Des comités de pilotage et comités techniques rassembleront les services des collectivités et de l'Etat pour veiller à une bonne cohérence des orientations données à l'étude. Les habitants des secteurs à délocaliser, et plus largement de la commune, seront associés à la réflexion, par des visites sur site et réunions de concertation. Des rencontres avec les élus et techniciens des autres communes de la CANBT et de la Guadeloupe seront organisées afin d'étendre cette réflexion sur l'ensemble des secteurs soumis à cette même problématique.

Rue Belair © CANBT

Carrefour central © CANBT

Construction en bordure de falaise © CANBT

Planning de réalisation

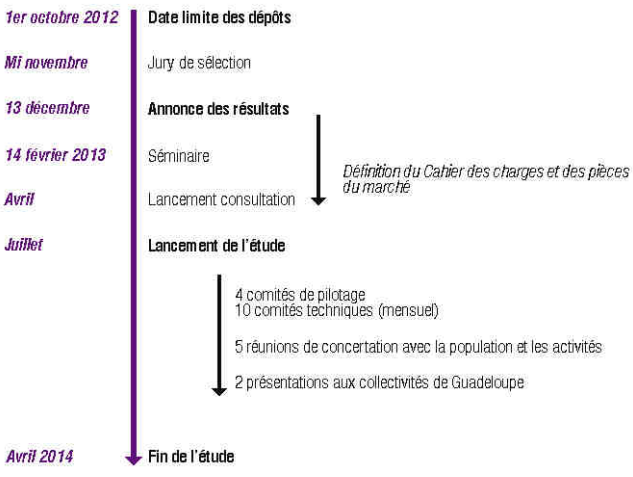

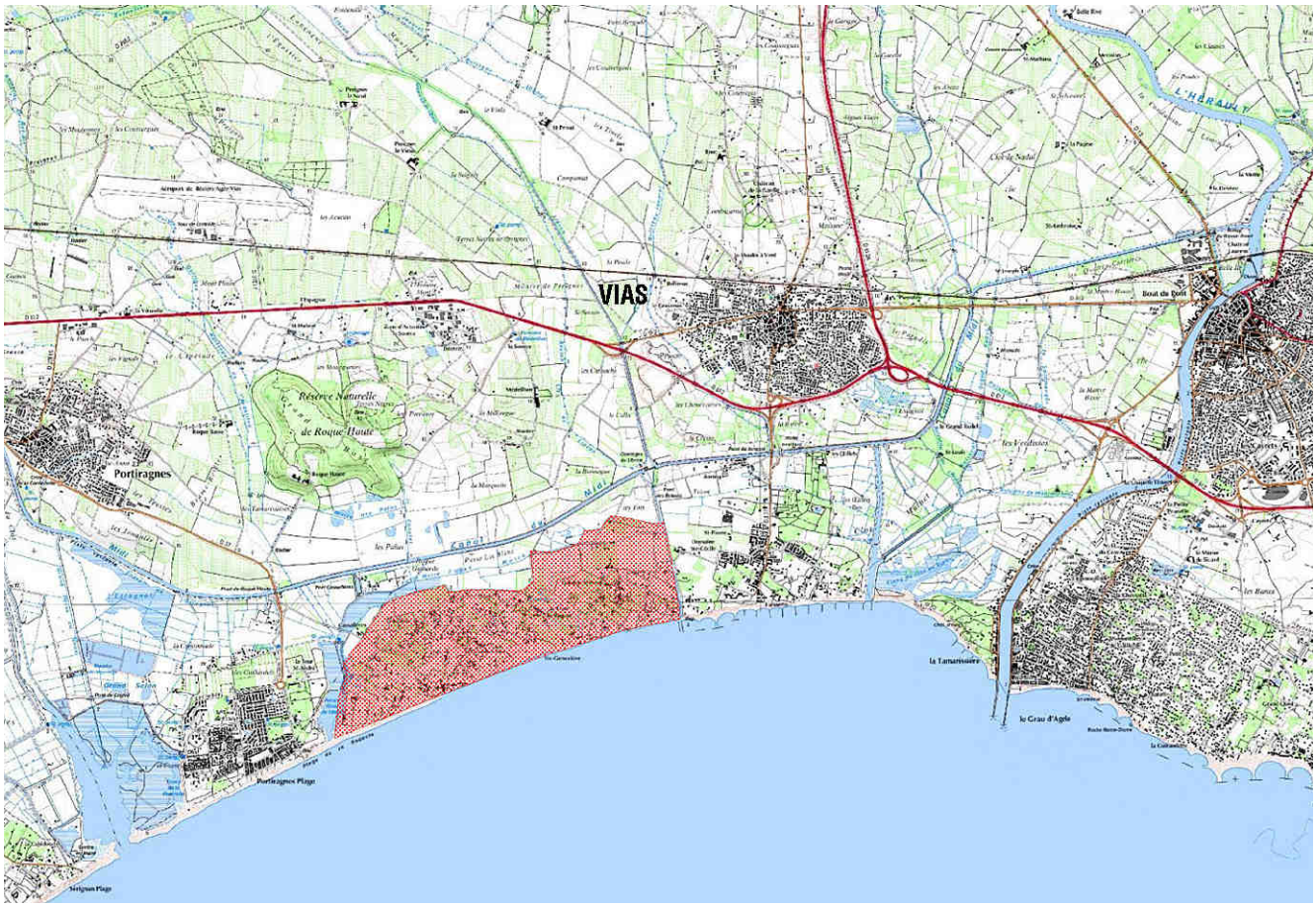

© IGN Scan 25

Porteurs du projet

Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (CAHM)
Commune de Vias
Commune de Portiragnes

accompagnés par les services de l'Etat (DREAL Languedoc-Roussillon - DDTM de l'Hérault).

Le territoires en quelques chiffres

La commune de Vias :

- population : 5 380 habitants (pendant la saison touristique, la population peut s'élever jusqu'à 60 000 habitants) ;
- superficie de la commune : 3 284 hectares ;
- un linéaire côtier d'environ 6 kilomètres.

La Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée :

- 19 communes ;
- population : 68 888 habitants ;
- superficie du territoire : 37 294 hectares ;
- un linéaire côtier d'environ 20 kilomètres.

Vias La côte ouest

La côte ouest de Vias © CAHM

Les atouts du projets

Avis du jury du 22 novembre 2012

Le jury donne un avis favorable à la démarche du projet de relocalisation en considérant les atouts suivants :

• l'ambition globale de la démarche, la diversité de ses enjeux et la pertinence de son échelle, qui semblent intégrées dans un projet de territoire (dont la description fut enrichie en séance) en mesure d'initier potentiellement une dynamique locale multidisciplinaire et intercommunale, et de constituer ainsi une exemplarité pour l'expérimentation lancée par l'appel à projets ;

• la caractéristique de la démarche portant sur des problématiques foncières dans une recherche d'outils et de moyens, notamment en terme de gouvernance et de portage, est en mesure de constituer une dynamique locale emblématique pour la recomposition urbaine objet de cet appel à projet ;

• la singularité de la démarche associant largement la population et les habitants par le biais d'un projet de « Charte patrimoniale », marquant la volonté de construire un projet urbain partagé ;

• l'esquisse de restauration et de création d'un véritable paysage sur l'ensemble de la plaine côtière (« la mer verte »), avec une volonté de prise en compte des enjeux environnementaux ;

• le fort engagement des services de l'État aux côtés des collectivités face à la situation juridique et sociale sensible, et démontrant une certaine dynamique locale, à laquelle l'association de partenaires nombreux et participerait également.

La commune de Vias, dans le département de l'Hérault, voit sa population passer de 5 500 habitants à 60 000 habitants en été. Le secteur littoral ouest de la commune, correspondant au territoire d'étude proposé dans le cadre de l'appel à projets, s'étend sur une superficie d'environ 450 hectares, bordé au sud par la mer Méditerranée, au nord par le canal du Midi, à l'est par le Libron et à l'ouest par la commune de Portiragnes et l'ancien grau du Libron.

Les aléas

En termes de risques cette zone est soumise à la submersion marine et à l'inondation qui se traduit par des zones rouge du PPRI sur la quasi-totalité du secteur ouest. Elle est également soumise aux risques d'incendies dans un territoire très mal desservi par le réseau viaire et aux risques sanitaires en raison de l'hétérogénéité des modes de traitement des eaux usées (assainissement non-collectif). Le littoral, quant à lui, est soumis à une très forte érosion se traduisant par la disparition progressive des plages et l'altération du cordon dunaire.

Les biens et activités menacés

Les enjeux sur la côte ouest identifiés sont, pour l'essentiel, les suivants :

• d'une part, l'économie, surtout touristique, avec 14 campings représentant 3 350 emplacements, 50 emplois permanents et 196 emplois saisonniers. La commune de Vias est positionnée comme la seconde commune du Languedoc-Roussillon en ce qui concerne l'offre en hébergements de plein air ;

• d'autre part, l'habitat, essentiellement des « cabanes » (3 000 parcelles, soit la moitié de la cabanisation dénombrée sur l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon) et une population évaluée à 10 000 habitants en été, répartie en :

- permanent (100 à 150 familles) par choix de vie ou « captifs », vivant dans la précarité, vivant dans des habitations sommaires ou qui ont construits « en dur » ;
- saisonnier (environ 2 500 parcelles) soit en mobil-home dont les conditions de mobilité pour certains ont disparu et pour des périodes plus ou moins longues, soit en habitations construites en auto-construction.

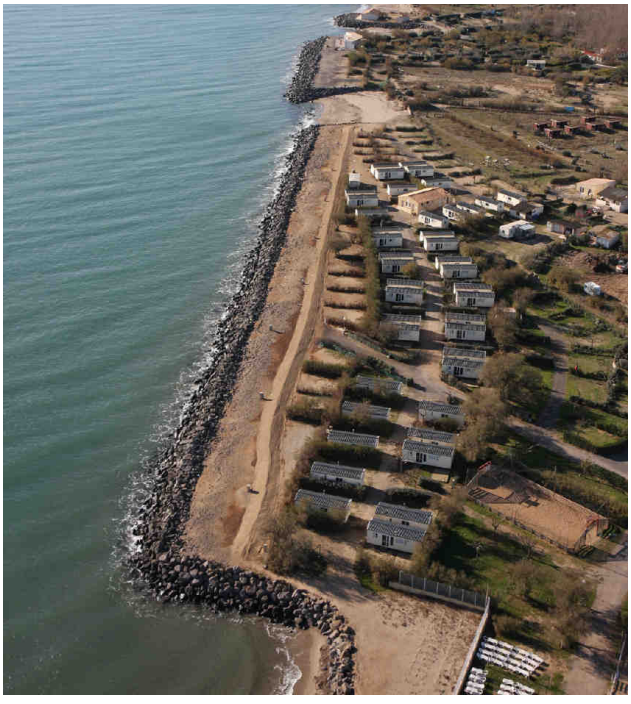

Mobile-homes en bordure de littoral © CA Hérault Méditerranée

Le projet de relocalisation

Dans ce contexte, la Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée a engagé depuis 2005, une étude générale des phénomènes d'érosion du littoral sur la cellule hydro-sédimentaire Orb/Hérault. Une étude plus ciblée sur Vias-Ouest a identifié le besoin de reconstitution du cordon dunaire fortement affaibli, a proposé des premières hypothèses de repositionnement des enjeux situés en proximité du cordon dunaire et a étudié certaines conditions de ce recul, en particulier celles portant sur la maîtrise du foncier.

Le projet de relocalisation, tel que pressenti aujourd'hui, s'inscrit dans une perspective plus large de reconquête de l'ensemble de la plaine côtière basée sur le concept de « mer verte ».

Un objectif ambitieux caractérisé par :

• sa complexité : multi-acteurs, pluralités des enjeux (économiques, sociaux, environnementaux, patrimoniaux), accumulation de risques, superposition des textes réglementaires (la loi Littoral, le règlement des zones rouge du PPRI, les obligations liées au périmètre de sensibilité du canal du Midi, les règles du PLU, …) et difficultés dans leur application conjointe, complexité juridique(installations faites à l'origine en toute illégalité mais bénéficiant aujourd'hui d'un droit de prescription). Cette complexité a ainsi rendu difficile, jusqu'à présent, la mise en œuvre des aménagements envisagés ;

• l'obligation de mettre en œuvre une méthodologie d'intervention innovante dans une situation où les effets du réchauffement climatique se font dès à présent ressentir : érosion et montée des eaux se traduisent par la disparition de parcelles déjà absorbées par la mer ;

• l'obligation de développer des solidarités d'action : apprécier collectivement les risques et les modes et moyens d'intervention ainsi que leurs effets induits sur les espaces voisins (commune de Portiragnes) et intégrer le projet dans un projet de territoire plus grand (SCoT du Bitterois).

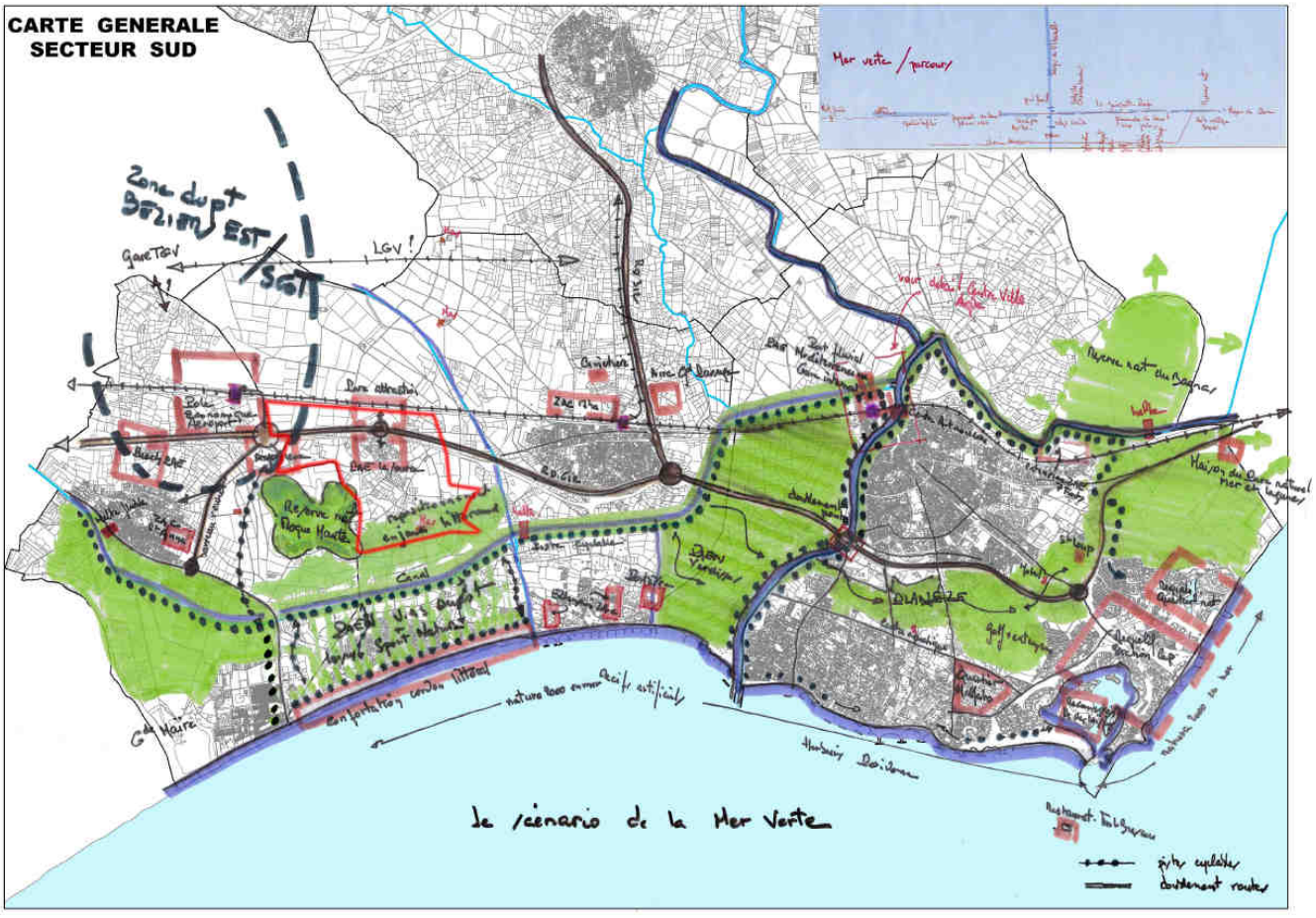

La méthode : gouvernance et mise oeuvre

La démarche proposée, portée conjointement par la Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée et les communes de Vias et Portiragnes, vise à la coproduction du projet de relocalisation des biens et des personnes avec l'ensemble des acteurs concerné.

Elle s'appuiera sur :

• la mise en œuvre d'**une gouvernance innovante** : un audit patrimonial a permis de préciser la position des acteurs. Des séminaires par famille et par thématiques conduiront à une charte signée par tous les acteurs : elle établira les règles applicables pour prendre les décisions au cours du processus de coproduction du projet. Ce lieu de débat et de co-construction des projets sera alimenté par les éléments fournis par le « workshop in progress » ;

• un travail selon le principe de « **workshop in progress** », activable en tant que de besoin. Il s'agit d'installer, avec des équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'œuvre ayant des compétences pour animer ces ateliers, de coproduire du projet au travers d'une démarche participative. L'objectif est également de maintenir et de consolider, par le projet et dans la durée, l'acceptation sociale préparée par l'audit patrimonial ;

• la mise à disposition d'**outils d'appréciation et d'évaluation** des actions à engager ou réalisées. La construction de scénarii prend tout son sens si elle est accompagnée d'**analyses multicritères et d'analyses coûts-avantages** ;

• une **équipe de facilitation** qui, d'une part, a en charge la coordination des équipes, l'organisation des réunions et de la gouvernance, le lancement des études, la mobilisation des expertises, le suivi des plannings et des financements et qui, d'autre part, garantit la cohérence du projet global au fil du temps.

• des **expertises** essentielles alimentant la démarche très itérative de résolution des problématiques. L'objectif est de produire et de partager les connaissances en même temps que s'élabore le projet (approches socio-économiques, socio-démographiques et socio-anthropologiques, évaluation des ressources et des milieux, gestion du foncier, types de règlements et/ou évolutions nécessaires, …).

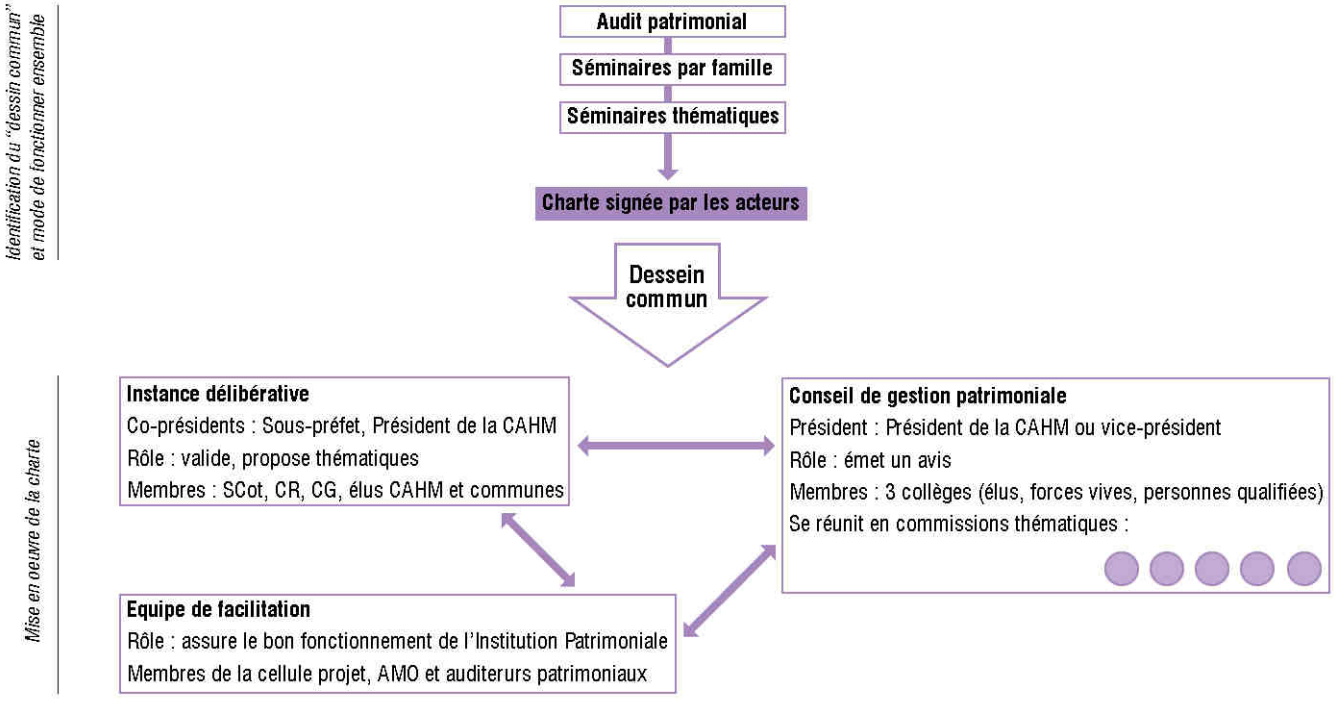

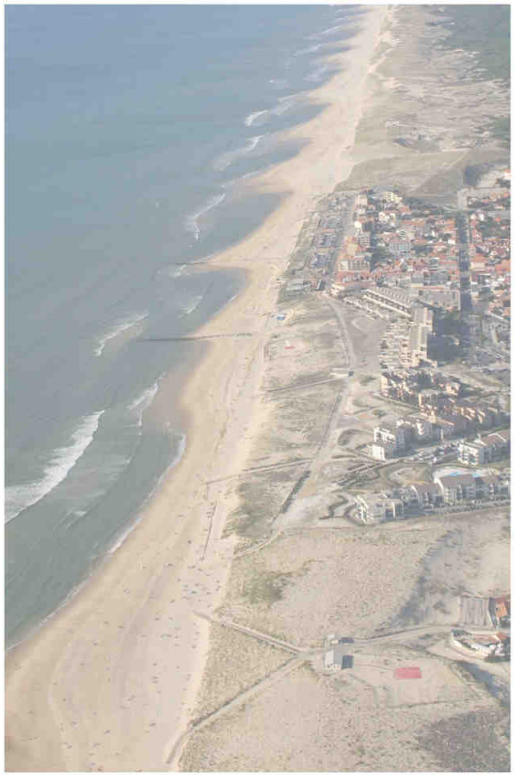

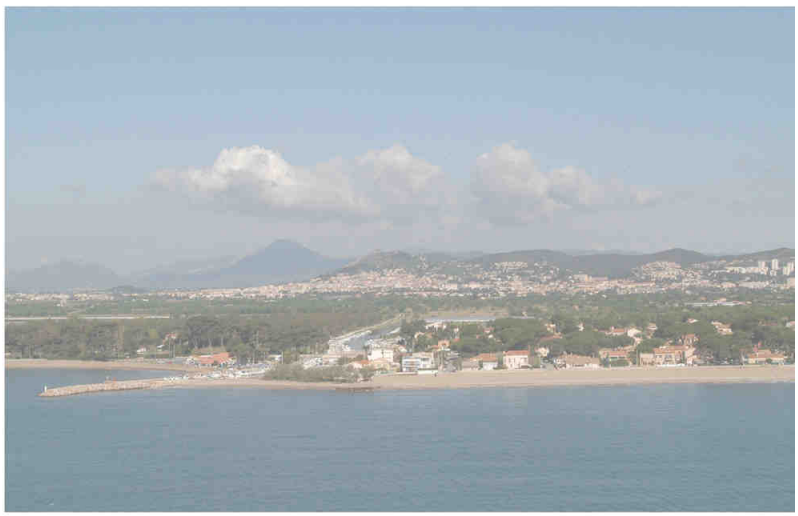

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie
Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature
92055 La Défense cedex
Tél. 01 40 81 21 22

Edition février 2013 - Conception éditoiale : MEEDDE/GDGALN/DEB/LM - Conception graphique : CETE Méditerranée/PCI « Littoral »